

Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs

Soutenir la CIRGL et ses États membres pour améliorer la gouvernance de leurs ressources minières

Le projet Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs vise à améliorer la capacité de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de ses États membres à gérer les ressources minières issues de l'exploitation artisanale et à en faire des catalyseurs de développement socioéconomique, de stabilité et de sécurité. Ce projet de quatre ans, évalué à 7,1 M€ (7,5 M\$ US), est financé par l'Union européenne (UE).

Il s'inscrit dans la continuité de la première phase du projet, officiellement *Soutien à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et à ses États membres pour améliorer la gouvernance de leurs ressources minières*, financée par l'Union européenne et arrivée à son terme en 2022. S'attendant à améliorer la gouvernance des ressources minières, il s'intègre dans un programme plus vaste de l'Union européenne qui vise à consolider la paix et la sécurité dans la région africaine des Grands Lacs.

« Nous voulons vendre des produits, et non la matière première, afin que nos communautés en bénéficient. Or, pour cela, nous devons faire obstacle à l'exploitation illégale en aidant les États membres à organiser et à formaliser le secteur de l'EMAPE, et à transformer les minerais pour créer la valeur ajoutée nécessaire et des emplois. »

Maj. Gen. Martin Gama Abucha, ministre de l'Exploitation minière, Soudan du Sud



Financé par
l'Union européenne

Vue d'ensemble des progrès

Dans sa première année, le projet a appuyé la CIRGL et ses États membres obtenir des avancées concrètes pour formaliser le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), stimuler la création de valeur ajoutée et le commerce transfrontalier et améliorer les systèmes de traçabilité. Il a facilité l'adoption de lignes directrices régionales, a soutenu les réformes aux régimes d'exportation de l'or et a mobilisé les parties prenantes clés des marchés internationaux. Des progrès techniques ont été réalisés sur la base de données régionale de la CIRGL et les mécanismes de vérification par des tiers, ce qui a jeté les bases d'une meilleure gouvernance des flux d'or issus de l'EMAPE et favorisé le respect des normes internationales relatives au devoir de diligence.



Forum régional sur la valeur ajoutée et le commerce transfrontalier dans les États membres de la CIRGL à Juba, au Soudan du Sud, novembre 2024

Principaux résultats en 2024



Renforcement de la gouvernance du secteur de l'EMAPE

Guide régional de formalisation du secteur minier artisanal et à petite échelle : Ce guide actualisé donne une orientation claire sur les mesures que peuvent prendre les États membres pour mieux soutenir le secteur de l'EMAPE et pour empêcher qu'il soit exploité pour financer des conflits dans la région des Grands Lacs.

Lignes directrices sur la création de valeur ajoutée : Ces lignes directrices présentent des mesures pratiques pour éliminer les obstacles à la valorisation concertée des ressources minérales et améliorer la coopération transfrontalière.

Réunion régionale de haut niveau sur la valeur ajoutée et le commerce transfrontalier : En novembre dernier, lors d'une réunion régionale en haut lieu sur la valeur ajoutée et le commerce transfrontalier organisée au Soudan du Sud, les 12 États membres de la CIRGL ont adopté des lignes directrices sur la valorisation des minerais et se sont engagés à renforcer la coopération transfrontalière.



Réforme des régimes d'exportation de l'or pour endiguer la contrebande d'or artisanal dans la région

Dialogue avec les pays importateurs et les carrefours d'échange : L'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la CIRGL a été présentée aux acheteurs d'or indiens et aux acteurs étatiques, qui ont exprimé leur soutien envers la stratégie de la CIRGL pour l'or issu de l'EMAPE et se sont engagés à reconnaître le Mécanisme de certification régional de la CIRGL comme outil servant à la gouvernance des flux d'or artisanal.

Les États membres de la CIRGL examinent régulièrement la situation de chaque État membre en ce qui concerne la prévention de l'exploitation illégale des ressources naturelles et plaident pour l'adoption et l'application de dispositions législatives qui contribuent à rompre le lien entre les conflits d'une part et l'exploitation et le commerce illégal des ressources minérales d'autre part, à mettre fin à l'exploitation des communautés locales et à stimuler le développement régional. »

M. João Samuel Caholo, ambassadeur, secrétaire exécutif de la CIRGL



Optimisation de la fiabilité du Mécanisme Régional de Certification (MRC) de la CIRGL

Mobilisation du marché international : Un dialogue avec les acteurs du marché international et l'application de mécanismes sectoriels conformes à ceux l'OCDE ont fait progresser les efforts visant à harmoniser les normes régionales et les exigences du marché international. La CIRGL et la Responsible Minerals Initiative (RMI) ont pris des mesures pour reconnaître leur mécanisme de vérification respectif, soit le programme de vérification par des tiers de la CIRGL et le processus d'assurance responsable de la RMI. Dans le cadre de ce processus, la CIRGL commencera à observer les vérifications de la RMI dès 2025 afin d'améliorer l'adéquation et de faciliter l'échange de connaissances.

Groupe de travail sur la base de données régionale : Quatre rencontres techniques, où tous les États membres étaient représentés, ont permis d'accélérer le déploiement de la base de données régionale sur les flux de minerais de la CIRGL.

Normes de sécurité des données : Des travaux de recherche sur les pratiques exemplaires ont abouti à des recommandations visant à renforcer la sécurité des données de la base de données régionale de la CIRGL.

Protocoles de partage des données : Deux projets de protocoles de partage des données de la base de données régionale de la CIRGL ont été élaborés à partir de la recherche et des pratiques exemplaires.

Traçabilité : Une liste de fournisseurs régionaux de service de traçabilité numérique a été dressée et leur conformité aux normes régionales de la CIRGL, évaluée. Ils ont ensuite reçu une accréditation préalable de la CIRGL.

Vérifications par des tiers : Les conditions préalables aux vérifications indépendantes par des tiers ont été définies et mises en place, ce qui a permis l'accréditation préalable, l'accréditation et la formation de 27 vérificatrices et vérificateurs régionaux. Jusqu'à présent, 11 cabinets de vérification ont reçu l'accréditation. Les premières vérifications devraient commencer au cours du premier trimestre de 2025.

Stratégies de projet



Améliorer la gouvernance des ressources minières artisanales grâce à la mise à jour de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN), qui mise sur six outils permettant de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Cette dernière a d'abord été adoptée en 2010 par les chefs d'État dans la Déclaration de Lusaka. Ce projet sera l'occasion d'actualiser le texte et de soutenir sa mise en œuvre, en vue de proposer un instrument tourné vers l'avenir, qui reflète les besoins des parties prenantes et favorise le développement socioéconomique.



Appliquer les pratiques exemplaires à l'exportation de l'or artisanal en vue d'une harmonisation avec la stratégie de la CIRGL pour l'or issu de l'EMAPE. Le projet proposera des activités de formation sur ces modèles afin de réformer les régimes d'exportation de l'or issu de l'EMAPE et de renforcer la mobilisation des parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement – tant dans les États membres qu'à l'international.



Optimiser le Mécanisme Régional de Certification de la CIRGL (MRC) et mieux exploiter les données des États membres. Le MCR est une norme régionale obligatoire de certification de quatre ressources (l'étain, le tungstène, le tantale et l'or) en provenance d'un des États membres de la CIRGL ou transitant par l'un d'eux. Il est actuellement mis en œuvre par cinq États membres. Le projet encouragera l'adoption de systèmes de certification plus efficaces, qui répondront mieux aux attentes du marché.

Formation de vérificateurs tiers - Visite d'un site minier, mars 2024



Étant donné l'évolution des défis dans le secteur minier de notre région, nous devons adapter nos stratégies tout en consolidant nos cadres de collaboration. La complexité des flux transfrontaliers de minéraux et les nouvelles exigences technologiques nous obligent à recourir à une approche soigneusement coordonnée. »

M^{me} Scholastica Mwaui, vérificatrice interne régionale, CIRGL

Partenaires du projet

La CIRGL est une organisation intergouvernementale composée de 12 États membres : Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Zambie. La CIRGL a été fondée dans un contexte d'instabilité politique et de conflits qui comporte une forte dimension régionale et qui nécessite une action concertée afin de favoriser des conditions de paix et de développement durables. Le projet renforce les capacités du Service technique des ressources naturelles de la CIRGL qui, à son tour, soutient les États membres. www.icglr.org

IMPACT transforme la façon dont les ressources naturelles sont gérées dans les zones où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Il analyse et conçoit des approches de gestion dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Organisme indépendant sans but lucratif, IMPACT fait action commune avec des partenaires locaux pour réaliser un changement durable. IMPACT est un partenaire technique de la CIRGL et lui apporte du soutien depuis la signature, en 2006, du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs par les chefs d'État. www.impacttransform.org



Financé par
l'Union européenne

[Consultez le projet en ligne](#)

Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'IMPACT et ne reflète pas nécessairement des points de vue de l'Union européenne.